

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PAR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOÈME**

016-2116 02362-20170324-CA\_2016\_ASSAINISSEMENT  
Regu le 29/03/2017  
16440- MOUTHIERS-SUR-BOÈME  
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2017\_4\_8

L' an deux mille dix sept , le vendredi 24 mars à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 17 Mars 2017

Présents : 21

**Présents** : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 23

**Objet : Approbation du compte  
de gestion 2016 - Service  
Assainissement Collectif**

**Pouvoirs** :

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella  
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
le jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016 du Service Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Service Assainissement Collectif dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du Service Assainissement Collectif dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif du Service Assainissement Collectif ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le **Compte de gestion du Service Assainissement Collectif** dressé, pour l'exercice 2016 par Madame BUTAUD, Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 24/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le **29 MARS 2017**

